

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE  
SIÈGE : SHAWINIGAN  
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,  
MASKINONGÉ ET SAINT-MAURICE

**CE 1113-02**

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 29 octobre 2013 à 18 h 35, à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum, sous la présidence de monsieur Réal Julien, les membres suivants :

Madame Danielle Bolduc

Madame Brunelle Lafrenière

Ainsi que madame Isabelle Thiffeault et monsieur Yves Cossette, commissaires représentants du comité de parents.

Madame la commissaire Diane Samson est arrivée vers les 18 h 37.

Participe à cette séance le directeur général, monsieur Denis Lemaire.

Sont aussi présents messieurs Serge Carpentier, directeur général adjoint et secrétaire général et Richard Boyer, directeur des Services des ressources humaines.

Les commissaires procèdent à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et à l'approbation du procès-verbal d'une séance du comité exécutif.

Adoption de  
l'ordre du jour

**RÉSOLUTION CE 14 1013 :**

Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document CE 1013-01 soit adopté tel que présenté.

Adopté unanimement.

Approbation d'un  
procès-verbal

**RÉSOLUTION CE 15 1013 :**

Chaque membre présent du comité exécutif ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 24 septembre 2013 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire représentant du comité de parents Yves Cossette PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire inscrit sur le document CE 1013-02 soit approuvé tel que rédigé.

Adopté unanimement.

Monsieur Richard Boyer présente ensuite un dossier relatif aux Services des ressources humaines.

Madame la commissaire Diane Samson arrive à ce moment-ci soit pendant cette présentation.

Au terme des explications fournies, la résolution ci-après décrite est adoptée.

**RÉSOLUTION CE 16 1013 :**

CONSIDÉRANT que des membres du personnel ont demandé un congé sabbatique à traitement différé ;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE d'accorder un congé sabbatique à traitement différé, conformément à la convention collective les concernant, aux personnes suivantes :

- Madame Linda St-Yves, enseignante à l'école Notre-Dame-des-Neiges à Charette, congé d'une durée de six (6) mois soit les 100 derniers jours de l'année scolaire 2015-2016, dans un plan de quatre (4) ans, entrant en vigueur le 25 janvier 2014;
- Monsieur Benoît Pilon, enseignant spécialiste à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan, congé d'une durée de six (6) mois soit les 100 derniers jours de l'année scolaire 2015-2016, dans un plan de trois (3) ans, entrant en vigueur le 25 janvier 2014.

Adopté unanimement.

À 18 h 40, il est procédé à la clôture de la séance.

Clôture de la  
séance

**RÉSOLUTION CE 17 1013 :**

Monsieur le commissaire représentant du comité de parents Yves Cossette PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement.

PRÉSIDENT



SECRÉTAIRE

